

---

Traité sur le commerce des armes  
**Neuvième Conférence des États Parties**  
Genève, 21-25 août 2023

## EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES PROJET DE PROPOSITION DU COMITÉ DE GESTION

### CONTEXTE

1. La Huitième Conférence des États Parties (CEP8) au Traité sur le commerce des armes (TCA), qui s'est tenue du 22 au 26 août 2022, « a chargé le Comité de gestion d'examiner le programme de travail du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, et de soumettre une proposition à la Neuvième Conférence des États Parties pour décision. Dans cette tâche, le Comité de gestion devra prendre en compte les éléments suivants : les objectifs prévus d'universalisation et de mise en œuvre du TCA ; l'optimisation des processus de soutien interne du TCA ; les gains d'efficacité financière prévus et l'état du calendrier de désarmement. »

2. Suite à la décision de la CEP8, le Comité de gestion a élaboré un document de travail afin d'éclairer ses délibérations internes et de faciliter les consultations avec les États Parties et les États Signataires ainsi qu'avec d'autres parties prenantes du TCA sur la tâche consistant à examiner l'efficacité du programme de travail du TCA. Le document de travail du Comité de gestion a mis en évidence l'approche du Comité vis-à-vis de cette tâche et a souligné certains des éléments que le Comité souhaite évaluer dans son travail visant à préparer un projet de proposition à la CEP9 pour examen et décision.

3. Le 31 janvier 2023, le document de travail du Comité a été distribué aux parties prenantes du TCA avec tous les autres documents pour les réunions du TCA de février 2023. Le 17 février 2023, le document de travail a été examiné et débattu au cours de la première réunion préparatoire informelle de la CEP9. À la fin du point correspondant de l'ordre du jour, le Président de la CEP9 a indiqué que le Comité allait examiner les contributions et les observations reçues sur le document de travail et élaborer ensuite un premier projet de recommandations (proposition) à soumettre à la réunion préparatoire informelle du 12 mai 2023.

4. Sur la base des contributions de la réunion du 17 février 2023 et de sa propre observation du rythme actuel du processus du TCA, du niveau de participation et de l'orientation des discussions sur le TCA, le Comité a ensuite élaboré un projet de proposition assorti d'un premier projet de recommandations. À la suite de consultations régionales sur le projet de proposition facilitées par les membres du Comité entre le 5 et le 28 avril 2023, le projet de proposition a été diffusé le 3 mai 2023 pour être examiné lors de la deuxième réunion préparatoire informelle de la CEP9 le 12 mai 2023. En présentant le projet de proposition, le Comité a mentionné que si le cadre institutionnel et le processus actuels du TCA ont bien fonctionné jusqu'à présent et ont produit des résultats positifs et utiles adaptés aux circonstances prévues pour la période 2016/2017, le contexte actuel, notamment l'adhésion au Traité et les difficultés de mise en œuvre, nécessite une optimisation du processus actuel en termes

de temps de réunion, de méthodes de travail et de sujets de discussion.

## **APERÇU DES PRINCIPAUX THÈMES ISSUS DE LA RÉUNION DU 12 MAI**

5. Au cours de la réunion du 12 mai 2023, les délégations ont examiné et commenté le projet de proposition du Comité de gestion en réponse au document de travail initial diffusé en janvier et à la discussion sur le document au cours de la réunion préparatoire informelle du 17 février. La Commission présente ci-après une vue d'ensemble des principaux thèmes qui se sont dégagés de la réunion du 12 mai 2023.

### **Approche de l'exercice d'examen**

6. En ce qui concerne l'approche de l'exercice d'examen, certaines délégations ont rappelé que cette tâche ne doit pas être prise à la légère et qu'il n'est peut-être pas approprié de prendre une décision précipitée lors de la CEP9 si les rôles des groupes de travail, en particulier du Groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité (WGETI), et leurs résultats attendus ne sont pas clairs. Il a été suggéré que la première considération (scénario de référence) de l'exercice devrait être d'établir ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre effective du Traité, en particulier comment permettre au WGETI et à d'autres groupes de travail de remplir leurs mandats. La discussion sur la forme des groupes de travail ne doit pas précéder la discussion sur leur fonction et leur objectif de fond (« *le principe selon lequel la forme suit le fond* »). Toute réforme du processus du TCA devrait avant tout viser à soutenir la mise en œuvre du Traité et les priorités fixées par la Conférence à cet égard.

### **Configuration et contenu des travaux des groupes de travail**

7. En ce qui concerne la configuration et le contenu des travaux des groupes de travail, plusieurs délégations ont réitéré la nécessité pour le WGETI d'adopter une approche globale qui facilite la mise en œuvre au niveau national. Il a également été souligné que le groupe de travail ne devrait pas examiner trop de sujets en parallèle et que des priorités gérables devraient être fixées à cet égard.

8. Un certain nombre de délégations ont appelé à ce qu'il y ait davantage de cohérence entre les groupes de travail. D'autres délégations ont demandé des éclaircissements sur l'intégration éventuelle des groupes de travail, en particulier le WGETI et le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (WGTR). Le Secrétariat du TCA a répondu à cette question en indiquant que le projet de proposition ne prévoit pas l'intégration des groupes de travail, mais l'amélioration de la coopération et de l'alignement de leurs travaux (cf. paragraphe 24(b-d) du projet de proposition du Comité de gestion).

9. Quelques délégations ont demandé que soient examinées, dans la mesure du possible, les synergies éventuelles entre les différents organes dans le cadre du TCA et d'autres organes internationaux pertinents.

### **Réduction du nombre de réunions (en présentiel) (cycles et horaires des réunions), format des réunions des groupes de travail et méthodes de travail**

10. La plupart des délégations intervenantes ont soutenu la recommandation d'organiser une session en présentiel d'une durée maximale de cinq jours des groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires de la CEP par cycle. Certaines délégations ont indiqué que la tenue d'une seule session en présentiel pourrait générer des discussions plus ciblées et permettre une plus large participation d'experts venant des capitales (étant donné que les délégations n'auraient à se rendre à Genève qu'une seule fois). Il a été indiqué qu'une telle participation d'experts venant des capitales est essentielle pour

que les groupes de travail puissent avoir des discussions significatives sur la mise en œuvre nationale. Certaines délégations ont également indiqué qu'une réduction à une seule session en présentiel pourrait dégager des capacités du Secrétariat du TCA et lui permettre d'apporter davantage de soutien aux efforts de mise en œuvre au niveau national.

11. Plusieurs délégations ont souligné que la principale priorité de l'examen du programme de travail est de veiller à ce que les discussions futures dans le cadre du processus du TCA soient efficaces, inclusives et efficaces. C'est pourquoi toute décision sur la tenue éventuelle d'une seule session en présentiel est intrinsèquement liée au format des réunions des groupes de travail et aux modalités de travail, ce qui inclut l'amélioration (des possibilités) du travail intersessions.

12. À cet égard, les délégations intervenantes se sont félicitées du paragraphe 26 du projet de proposition du Comité de gestion et de la recommandation figurant au paragraphe 27(d), visant à permettre que la session unique proposée pour les réunions du TCA soit complétée par des consultations intersessions informelles qui pourraient inclure des réunions en petits groupes de délégués intéressés et des réunions régionales, éventuellement en distanciel ou en format hybride. Cela pourrait également renforcer la participation des experts techniques.

13. Certaines délégations ont fait part de leurs réserves et de leurs questions concernant les réunions informelles en termes de prise de décision (qui peut convoquer des réunions informelles ?), d'horizon de planification (comment les horaires des réunions informelles seront-ils programmés ?), de relation entre les réunions informelles et les réunions programmées (pour quels sujets et objectifs les réunions informelles peuvent-elles être convoquées ?), de dépenses budgétaires et de multilinguisme (les réunions informelles bénéficieront-elles de services d'interprétation ?) Ces éléments devraient être clarifiés dans le projet de proposition du Comité de gestion. Le Secrétariat du TCA a répondu à certaines de ces questions. À cet égard, il a été déclaré que pour l'instant, il n'y aurait pas de changement dans les estimations budgétaires du TCA et qu'il en serait ainsi jusqu'à ce que la Conférence convienne de nouvelles variables. Dans la mesure où le budget le permet, les réunions informelles se feront avec le soutien du Secrétariat du TCA, y compris la fourniture de services d'interprétation. À cet égard, en réponse à une question, il a été confirmé que les réunions entièrement menées en distanciel sont moins coûteuses que les réunions hybrides, étant donné que les réunions entièrement en distanciel n'entraînent que des frais d'interprétation (si une interprétation est nécessaire). En ce qui concerne l'objectif des consultations informelles envisagées au paragraphe 27(d), le projet de proposition du Comité de gestion prévoit la possibilité pour les membres titulaires des différents bureaux et comités du TCA de mener des consultations informelles intersessions dans leurs domaines de travail sur des sujets sélectionnés qui nécessitent un examen plus approfondi. Le calendrier des réunions et le plan de travail pluriannuel continueront de permettre la prévisibilité des réunions des groupes de travail, mais la possibilité de tenir des réunions informelles vise à offrir une certaine souplesse, par exemple pour approfondir certaines questions qui sont discutées au sein du groupe de travail.

14. Certaines délégations se sont inquiétées de la réduction du nombre de réunions (en présentiel) et ont indiqué qu'il ne fallait pas perdre les avantages des deux sessions actuelles de réunions du TCA en ce qui concerne l'efficacité de la préparation des résultats de la Conférence. À cet égard, les réunions informelles ne devraient pas être le moteur du processus du TCA, mais plutôt un mécanisme d'appui. Il a en outre été indiqué que si le calendrier posait problème, il pourrait être envisagé de le revoir et de tenir une réunion à la fin de l'année. En ce qui concerne ce dernier point, toutefois, il a été indiqué que cela ne serait pas financièrement réalisable dans le contexte du cycle budgétaire actuel du TCA et que cela pourrait nécessiter de modifier les règles financières du TCA.

15. Alors que la plupart des délégués ont concentré leurs interventions sur les réunions des groupes de travail, en particulier le WGETI, une délégation a également soulevé une question concernant les réunions préparatoires informelles, et demandé si elles pouvaient être dissociées des réunions des groupes de travail. Le paragraphe 25 du projet de proposition du Comité de gestion précise toutefois que la session en présentiel d'une durée maximale de cinq jours inclurait une réunion préparatoire de la CEP à une date proche de celle des réunions des groupes de travail du TCA.

16. Une délégation a également plaidé en faveur d'une utilisation accrue de la plateforme d'échange d'informations dans la zone à accès restreint du site web du TCA (ceci a fait l'objet d'une discussion spécifique au sein du WGTR).

## PROJET DE PROPOSITION RÉVISÉ DU COMITÉ DE GESTION

17. Sur la base des contributions de la réunion du 12 mai 2023 et de ses propres considérations, le Comité de gestion souhaite présenter le projet de proposition révisé ci-après.

### Rôle central de la mise en œuvre pratique du Traité

18. Pour aider utilement les États Parties à s'acquitter effectivement des obligations qui leur incombent en vertu du Traité, les questions relatives à la mise en œuvre pratique du Traité au niveau national doivent occuper une place centrale dans le programme de travail du TCA. À cet égard, le contenu et le type de discussions devraient passer du modèle actuel à des mesures pratiques de mise en œuvre du Traité et à des échanges sur des cas et des expériences de mise en œuvre au niveau national.

### Configuration et contenu des travaux des groupes de travail

19. Pour faciliter la priorisation de la mise en œuvre pratique du Traité, les discussions au sein des groupes de travail devraient se concentrer sur les efforts de mise en œuvre nationale par les États Parties, y compris les succès et les difficultés, et l'impact réel du Traité tel qu'il est envisagé à l'article 1 du Traité (objet et but). Afin de maintenir cette approche des discussions sur le TCA et de replacer dans son contexte la coopération et l'assistance internationales entre les États Parties, la configuration et le contenu des groupes de travail du TCA devraient être revus et ciblés comme suit :

- a. Le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI) devrait adopter un ordre du jour/mandat plus global et permettre une discussion progressive sur les efforts de mise en œuvre par les États Parties, et mettre à profit les pratiques nationales. Pour rationaliser ses travaux en cours sur la mise en œuvre pratique et souligner l'interdépendance entre les articles du Traité dans la pratique, les thèmes de discussion de ce groupe de travail devraient être organisés en fonction des phases générales de mise en œuvre du Traité. Dans le même temps, le groupe de travail devrait également permettre aux États Parties et aux autres parties prenantes d'évoquer toute question d'actualité relative à la mise en œuvre pour discussion, le cas échéant.
- b. Le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (WGTR) pourrait conserver les thèmes de discussion actuels, mais dans le cadre d'une allocation de temps rationalisée et d'arrangements d'interface établis avec le WGETI. À cette fin, ce groupe de travail devrait alimenter les discussions du WGETI en ce qui concerne la transparence et l'établissement de rapports, afin de souligner que la transparence et l'établissement de rapports sont des éléments importants de l'effort de mise en œuvre du Traité. Après la CEP9, ce groupe de travail devrait étudier les possibilités d'aligner son travail sur les travaux généraux du WGETI.
- c. Dans le cadre de l'approche coordonnée et pratique de l'universalisation du Traité qu'il propose, le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) devrait alimenter les discussions du WGETI en ce qui concerne les questions d'universalisation du Traité et les aspects connexes. Tout en reconnaissant que l'universalisation du Traité ne constitue pas en soi la mise en œuvre du Traité, le Comité de gestion note que les dispositions d'assistance à la mise en œuvre du Traité peuvent influencer la ratification du Traité et l'adhésion à celui-ci. C'est pourquoi, dans le cadre de la discussion actuelle sur l'amélioration des travaux du WGTU, ce groupe de travail devrait étudier les possibilités d'aligner son travail sur les travaux généraux du WGETI.
- d. Le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) est d'une nature différente de

celle du WGETI. L'objectif du DIEF n'est pas de discuter des mesures que les États prennent (ou devraient prendre) pour mettre en œuvre le Traité, mais de partager des *informations opérationnelles* sur des cas concrets de détournement suspectés ou avérés. À cet égard, les travaux du DIEF resteraient complémentaires de ceux d'un WGETI reconfiguré. Les Termes de référence du DIEF traitent également de la relation entre le DIEF et le WGETI, ce qui permet au Président d'informer oralement le WGETI des principales évolutions et des principaux enseignements tirés d'une réunion du DIEF, ainsi que des questions générales qui pourraient bénéficier de discussions politiques au sein du WGETI (Règle 22). Il est prévu de réexaminer le DIEF et son utilité lors de la CEP10. Cet examen pourrait permettre d'aligner davantage les travaux du DIEF sur les travaux principaux du WGETI.

### **Nombre de groupes de travail du TCA et de réunions préparatoires de la CEP**

20. L'état actuel du fonctionnement du TCA en termes de membres, les difficultés de mise en œuvre, l'encombrement du calendrier du désarmement, la capacité limitée des délégations et la rigueur envisagée des discussions prévues sur le TCA justifient la rationalisation des réunions sur le TCA pour chaque cycle de la CEP. Dans ce contexte, **le Comité de gestion recommande, à titre d'essai pendant un an, ce qui suit :**

- a. **la tenue d'une session *en présentiel* d'une durée maximale de quatre jours par cycle pour les groupes de travail du TCA, avec une option de retransmission en direct, et**
- b. **la tenue d'une session *en présentiel* d'une durée maximale de deux jours par cycle pour les réunions préparatoires de la CEP, avec une option de retransmission en direct. Afin d'éviter la duplication des efforts, cette réunion devrait être dissociée/déconnectée de la réunion des groupes de travail du TCA.**

21. Les deux sessions *en présentiel* des réunions du TCA disposeront d'une souplesse inhérente pour permettre :

- a. Aux Présidents des CEP de fixer des dates pour les réunions du TCA qui tiennent compte du calendrier du désarmement et d'autres événements importants liés aux Nations Unies.
- b. Aux Présidents des CEP de fixer, en consultation avec les membres titulaires des différents bureaux et comités du TCA et le Secrétariat du TCA, le nombre de jours et d'heures de réunion qui conviennent à l'ordre du jour des discussions.
- c. L'intégration des axes de travail des différents organes subsidiaires du TCA en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats.
- d. D'éliminer toute duplication des efforts et d'éviter la répétition des discussions.

22. Afin de permettre une participation inclusive, collaborative, efficace et large aux discussions sur le TCA, les deux sessions proposées pour les réunions du TCA pourraient être complétées, si nécessaire, par des consultations informelles intersessions qui pourraient inclure des réunions en petits groupes de délégués intéressés et des réunions régionales. À cet égard, les consultations informelles intersessions devraient avoir lieu, le cas échéant, en distanciel ou en utilisant la plateforme d'échange d'informations, incluse dans la zone à accès restreint du site web du TCA.

23. Les deux sessions proposées pour les groupes de travail du TCA et les réunions préparatoires de la CEP devraient présenter les avantages suivants :

- a. Souplesse inhérente pour s'adapter aux changements de circonstances, aux priorités du TCA, aux sujets de discussion et au niveau de participation.
- b. Diffusion en temps utile de la documentation des réunions
- c. Possibilité pour les délégations d'utiliser le temps dont elles disposent pour se préparer de manière adéquate aux réunions et d'encourager (plus) d'experts venant des capitales et impliqués dans la mise en œuvre pratique du Traité à participer aux réunions, en particulier celles des groupes de travail du TCA.
- d. Possibilité pour les membres titulaires des différents bureaux et comités du TCA de mener des consultations informelles intersessions, le cas échéant, en distanciel et/ou par l'intermédiaire de la plateforme d'échange d'informations.
- e. Réalisation de gains d'efficacité dans l'allocation et l'utilisation des ressources.

## **CONCLUSION**

24. Le Comité de gestion est plus généralement d'avis que le projet de proposition sur l'examen du programme de travail du TCA ne constitue pas un produit final sur ce sujet. Il s'agit plutôt d'un travail en cours qu'il conviendra d'ajuster, d'affiner et de réexaminer au cours de la période à venir, en tenant compte de l'expérience pratique acquise dans la mise en œuvre de ce modèle de programme de travail du TCA.

\*\*\*